

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 13 novembre 2017 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Éric Lachance
M. Christian Lebel	

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier
trois (3) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10816)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Dépôt résultats de la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt # 501-2017
5. Vérification et analyse du puits PE-1
6. Programme PAARRM – demande de délai supplémentaire
7. Projet de centralisation des services – demande au programme du Fonds éolien
8. Renouvellement d'adhésion à la FQM
9. Renouvellement des assurances municipales pour 2018
10. Autorisation de passage et d'affichage à l'évènement Gran Fondo MSA 2018
11. Contribution publicitaire - club Le Sapin d'Or
12. Demande de salle gratuite – Collège des Hauts Sommets
13. Prêt d'un local – guignolée
14. Forum des communautés forestières
15. Embauche garde pour le déneigement 2017-2018
16. Prime de déneigement pour les employés des travaux publics
17. Modification sur équipements de déneigement du TV-145
18. Calendrier des séances du Conseil municipal pour 2018
19. Correspondances et divers
20. Paiement des comptes
21. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10817)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 2 octobre 2017 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que, lors de la dernière assemblée générale de la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc., le bilan financier a été déposé et que celui-ci est très positif. Aussi lors de cette assemblée, monsieur Jean-Claude Clouet qui est un fondateur de la Corporation a été honoré. L'organisme a aussi fait l'acquisition d'une nouvelle motoneige. Monsieur Duclos prend quelques minutes pour faire le point sur des commentaires qu'il entend régulièrement à l'effet que plusieurs croient que la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc. relève de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps. Il tient donc à préciser que c'est un organisme de type OBNL complètement distinct et indépendant de la Municipalité.

Monsieur Christian Lebel, Conseiller, fait un résumé au Conseil municipal et aux personnes présentes dans la salle du processus en cours sur la transition des comités administratif des HLM sur la Côte-de-Beaupré.

Monsieur Éric Lachance, Conseiller, mentionne au Conseil municipal qu'il est devenu le nouveau Président de la Régie Intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré étant donné que l'ancien président a été défait lors des récentes élections municipales. Dernièrement, sur les infrastructures de l'aréna, quelques bris ont eu lieu comme l'entrée principale d'eau et un problème de phase sur le système électrique du bâtiment ; ce qui a causé des dommages à deux moteurs dans la salle des machines. Quoique ces bris soient supportés en partie par les assurances, ce sont des frais non prévus que la Régie devra assumer sur son budget courant.

4. DÉPÔT RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT Règlement d'emprunt # 501-2017 (Rés. # 10818)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

D'accepter le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement qui a eu lieu le 10 novembre 2017 concernant le règlement d'emprunt # 501-2017.

5. VÉRIFICATION ET ANALYSE DU PUITTS PE-1 (Rés. # 10819)

Considérant que le nouveau puits d'eau potable PE-1 est en service depuis un peu plus d'un (1) an maintenant ;

Considérant qu'il est important de vérifier si celui-ci fonctionne selon les évaluations préliminaires qui avaient été faites par la firme Akifer ;

Considérant la proposition que la firme Akifer a fait parvenir à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps afin d'effectuer une vérification et une analyse en profondeur des performances du puits PE-1 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la firme Akifer et de son hydrogéologue afin d'effectuer une vérification et une analyse de performance du puits PE-1. Le but de cette analyse est de vérifier et de comparer la performance du puits avec les données préliminaires qui avaient été produites avant l'aménagement du puits PE-1. Le coût de cette analyse est de 2 389 \$ plus taxes et devra être faite avant la saison hivernale.

6. PROGRAMME PAARRM - DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE (Rés. # 10820)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a fait une demande d'aide financière au programme PAARRM en mai dernier afin de réaliser des travaux d'asphaltage sur l'avenue de la Montagne ;

Considérant que la Municipalité a reçu du Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Laurent Lessard, la lettre d'acceptation pour un montant de 33 000 \$, seulement le 4 octobre dernier ;

Considérant qu'à cette période de l'année, il est impossible de faire effectuer les travaux prévus avant l'arrivée de la saison froide d'hiver 2017-2018 ;

Considérant que la Municipalité a jusqu'au 16 février 2018 pour effectuer une partie des travaux prévus ;

Considérant que l'aide financière accordée est prévue être versée sur trois (3) ans, soit jusqu'en 2019-2020 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Laurent Lessard, de lui accorder un délai supplémentaire pour réaliser une partie ou tous les travaux d'asphaltage de l'avenue de la Montagne qui étaient prévus dans sa demande d'aide financière. Cette demande de délai a pour but de réaliser les travaux prévus hors période hivernale.

7. PROJET DE CENTRALISATION DES SERVICES

Demande au programme du Fonds éolien (Rés. # 10821)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a demandé à différentes firmes des propositions, selon un certain cadre, sur leurs visions d'un projet de centralisation des services culturel et de loisir dans la municipalité ;

Considérant que le Conseil municipal a demandé à l'organisme Développement Côte-de-Beaupré de financer cette étude et que celui-ci a refusé ;

Considérant que le Conseil municipal veut toujours aller de l'avant avec cette étude de centralisation ;

Considérant que ce projet de centralisation des services culturel et de loisir cadre parfaitement dans les conditions d'admissibilité du programme d'aide financière du Fonds éolien de la partie Est de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant que le Conseil municipal est d'accord pour financer une partie du coût du projet pour réaliser cette étude, à la hauteur de 20 % ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande à la MRC de La Côte-de-Beaupré de financer le projet d'étude sur la centralisation des services culturel et de loisir dans la municipalité, à même le programme du Fonds éolien, partie Est.

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps avise la MRC de La Côte-de-Beaupré qu'il est d'accord afin de contribuer à la hauteur de 20 % du coût de cette étude.

Que le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, soit et est autorisé à remplir les formulaires de demande au nom de la Municipalité.

8. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA FQM POUR 2018 (Rés. # 10822)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

De renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2018. Le coût de la cotisation annuelle est de 1 562,17 \$ plus les taxes, payable en janvier 2018.

9. RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES MUNICIPALES POUR 2018
(Rés. # 10823)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps renouvelle le contrat d'assurances générales pour l'année 2018 avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ). La prime automobile totale est de 3 380 \$ plus la taxe et la prime municipale générale et autre protection pour les pompiers est de 22 388 \$ plus la taxe ; pour un grand total de 28 087 \$ taxe incluse. Ceci représente donc une augmentation de 0,5 % comparée avec la prime de l'année 2017.

10. AUTORISATION DE PASSAGE ET D’AFFICHAGE À L’ÉVÈNEMENT GRAN FONDO MSA 2018 (Rés. # 10824)

Considérant que l'organisation Gran Fondo MSA désire tenir un grand événement cycliste sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré le 15 juillet 2018 ;

Considérant qu'un des trajets, dont le départ est le Mont-Ste-Anne, utiliserait principalement l'avenue Royale sur une bonne partie de la MRC et les rangs St-Léon et St-Elzéar dans la municipalité de Saint-Tite-des-Caps et qu'il requiert l'appui de chacune des municipalités et villes du territoire de la MRC ;

Considérant que l'organisation de cet événement a confirmé qu'il n'y aurait pas d'entrave majeure à la circulation et que la sécurité autant des cyclistes que des usagers de la route serait assurée en tout temps ;

Considérant qu'il devra y avoir de la signalisation temporaire à installer le long du parcours et que l'organisation en sera la seule responsable ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps donne son appui et autorise le passage des cyclistes sur le parcours de la portion qui touchera le territoire municipal pour l'événement cycliste Gran Fondo MSA qui sera tenu le 15 juillet 2018. De plus, la Municipalité autorise les organisateurs à effectuer l'affichage temporaire le long du parcours. Par contre, ceux-ci devront s'assurer de retirer cet affichage immédiatement après la tenue de leur activité.

11. CONTRIBUTION PUBLICITAIRE – CLUB LE SAPIN D’OR (Rés. # 10825)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise une contribution financière dans le bottin publicitaire de motoneiges 2017-2018 du club Le Sapin d'Or. La publicité choisie sera pour 1/3 de page en couleur au coût de 150 \$ plus taxes.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

12. DEMANDE DE SALLE GRATUITE – COLLÈGE DES HAUTS SOMMETS
(Rés. # 10826)

Considérant que le Collège des Hauts Sommets organise une activité bénéfique le 1^{er} décembre 2017 dans le but de financer un voyage humanitaire ;

Considérant qu'il a réservé la salle des loisirs pour cet évènement ;

Considérant la demande qu'il a fait parvenir à la Municipalité pour obtenir la location de la salle gratuitement ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le prêt de la salle des loisirs tout à fait gratuitement au Collège des Hauts Sommets dans le but d'organiser leur activité bénéfique de financement d'un voyage humanitaire, le 1^{er} décembre prochain.

13. PRÊT D'UN LOCAL - GUIGNOLÉE (Rés. # 10827)

Considérant que l'organisme de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Tite-des-Caps aimerait utiliser un local le 3 décembre prochain afin de recevoir et d'offrir un repas aux bénévoles de la guignolée ;

Considérant que la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Tite-des-Caps fait partie des organismes reconnus par la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser l'utilisation gratuite du local de la cuisine collective le 3 décembre 2017 à l'organisme de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Tite-des-Caps pour remercier les bénévoles œuvrant pour la guignolée annuelle.

14. FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES (Rés. # 10828)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise l'inscription de monsieur Majella Pichette à l'évènement Forum des Communautés Forestières qui se tiendra le 28 novembre 2017 au Centre des Congrès de Québec. Le coût de cette inscription est de 224,20 \$ taxes incluses.

15. EMBAUCHE GARDE POUR LE DÉNEIGEMENT 2017-2018 (Rés. # 10829)

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir une bonne planification pour la garde et le déneigement à chaque année ;

Considérant que l'hiver est à nos portes et qu'il est nécessaire d'avoir le personnel pour effectuer un déneigement adéquat de jour, de nuit comme les fins de semaine ;

Considérant toute l'analyse que les membres du Conseil municipal ont effectuée dans ce dossier pour la saison qui approche ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, soit et est autorisé à procéder à l'embauche de la personne suivante pour la garde de déneigement pour la période hivernale 2017-2018 : soit monsieur Florian Fortier.

La période d'emploi sera de vingt (20) semaines; soit de la fin novembre 2017 à la mi-avril 2018 et le salaire sera payé sur une base forfaitaire. En dehors des vingt (20) semaines de l'entente, monsieur Fortier sera sur appel et payé à l'heure selon les tarifs établis par la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

Monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, est autorisé à signer le contrat de travail, selon les conditions déjà préétablies avec le Conseil municipal.

Monsieur Fortier devra collaborer avec les employés des travaux publics pour effectuer la rotation de la garde pendant la période des vingt (20) semaines prévues.

16. PRIME DE DÉNEIGEMENT POUR LES EMPLOYÉS DES TRAVAUX PUBLICS - SAISON 2017-2018 (Rés. # 10830)

Considérant que la période de garde pour le déneigement sera assurée par une seule personne durant la saison 2017-2018 ;

Considérant qu'il est important d'assurer une rotation dans la garde pour le déneigement afin d'assurer son efficacité ;

Considérant les discussions qui ont eu lieu avec les employés des travaux publics afin qu'ils collaborent pour la garde de déneigement durant la saison 2017-2018 ;

Considérant l'analyse faite par le Conseil municipal dans ce dossier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande aux employés des travaux publics d'effectuer une rotation pour la garde de déneigement durant la saison hivernale 2017-2018. Un horaire sera établi afin que monsieur Fortier puisse toujours planifier une rotation avec au moins un (1) employé des travaux publics.

Que le Conseil municipal accepte de payer une prime aux employés des travaux publics lorsque ceux-ci seront dans leur semaine de garde ; soit un montant de 200 \$ pour la semaine. Les heures de déneigement effectuées de soir, de nuit ou de fin de semaine par les employés des travaux publics seront cumulables avec leurs heures de jour, mais chacun devra être responsable de restreindre ses heures de jour afin d'éviter trop d'heures supplémentaires à payer. Si des heures supplémentaires sont faites par les employés des travaux publics en lien avec le déneigement, le Directeur général et Secrétaire-trésorier est autorisé à les payer.

17. MODIFICATIONS SUR ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT DU TV-145 (Rés. # 10831)

Considérant que l'hiver dernier, les employés des travaux publics ont fait l'essai du souffleur installé sur le TV-145 du côté cabine au lieu de le mettre du côté moteur comme c'était le cas depuis plusieurs années ;

Considérant que cela comporte beaucoup d'avantages si le souffleur est installé du côté cabine et que de plus le véhicule est beaucoup plus facile à opérer ;

Considérant que dernièrement l'avis d'une personne qui travaille avec ce type de véhicule depuis de nombreuses années a été demandé et que cette personne confirme le tout ;

Considérant les propositions et suggestions de cette même personne afin d'effectuer quelques modifications pour faciliter l'accouplement plus rapide autant du souffleur que de la grappe, toujours du côté cabine, du TV-145 ;

Considérant qu'en faisant ces modifications le véhicule sera plus sécuritaire et fera en sorte d'éviter certains bris mécanique ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte d'embaucher monsieur Daniel Savard afin que celui-ci puisse effectuer certaines de ses propositions pour accoupler le souffleur et la gratte sur le TV-145 plus facilement et plus rapidement du côté cabine du véhicule. Ces modifications sont d'ajouter un cylindre de levage et un accumulateur pour amortir les chocs, d'installer un système d'attachement rapide sur les bras du tracteur et sur le souffleur et la gratte ainsi que d'installer une roue d'ajustement hydraulique sur le côté du souffleur pour faciliter le déneigement des trottoirs. Le coût de ces modifications est estimé à 2 630 \$ plus taxes et celles-ci devront être effectuées en collaboration avec les employés des travaux publics pour éviter une surcharge de main d'œuvre avec monsieur Daniel Savard.

18. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2018 (Rés. # 10832)

Considérant l'adoption du projet de loi # 82 obligeant toute municipalité à établir par résolution un calendrier des séances ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

De fixer les dates suivantes, pour l'année 2018, concernant les séances régulières du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps :

15 janvier	07 mai	04 septembre
05 février	04 juin	01 octobre
05 mars	09 juillet	05 novembre
03 avril	06 août	03 décembre

Il est à noter que ces assemblées se tiennent à l'Hôtel de ville situé au 5 rue Leclerc, à compter de 20 heures.

19. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Une lettre de remerciement de l'organisme Cercle de Fermières de Saint-Tite-des-Caps pour le cadeau offert par le Conseil municipal lors de leur bingo annuel.
- Une lettre du MDDELCC confirmant l'indexation des redevances 2018 qui seront à payer.
- Une lettre de remerciement de la part des élèves de l'école Caps-des-Neiges II pour la contribution de la Municipalité aux frais d'inscription du Défi Caps-des-Neiges qui a eu lieu le 15 octobre dernier.
- Une lettre de remerciement du Comité organisateur du 150^e anniversaire de l'arrivée du 1^{er} curé dans la paroisse pour la contribution de la Municipalité.
- Une lettre de démission d'un des membres du Comité des loisirs de Saint-Tite-des-Caps.
- La liste des interventions du SSI de la Municipalité pour les mois de septembre et d'octobre 2017.
- Les procès-verbaux des réunions du 18 septembre ainsi que du 16 octobre de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Les rapports mensuels de petite caisse des mois de septembre et d'octobre 2017 de la bibliothèque Emma-Duclos.

20. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10833)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois d'octobre 2017 et totalisant la somme de 136 122,98 \$.

Salaires

Pér. du 01/10 au 07/10	10 520,04 \$	Pér. du 08/10 au 14/10	5 643,39 \$
Pér. du 15/10 au 21/10	6 330,20 \$	Pér. du 22/10 au 28/10	6 817,35 \$
Pér. du 29/10 au 04/11	6 223,71 \$		

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10834)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 21 h 20.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier